



Remboursement de note de frais

Par **JeanDu68**, le **04/12/2014 à 18:10**

Bonjour,
j'aimerais avoir quelques informations.

Je travail depuis une année avec un véhicule de service. Je suis amené à faire des dépenses (Parking, péages ...etc) et mon employeur tarde à me rembourser.

J'ai fais plusieurs demandes de remboursement, mais toujours rien.

Quels sont mes droits ?

Merci beaucoup

Jean

Par **P.M.**, le **04/12/2014 à 18:20**

Bonjour,
Il faudrait savoir ce que prévoit le contrat de travail mais normalement, les frais professionnels doivent être remboursés sans tarder par l'employeur, vous pourriez donc le faire savoir à l'employeur sous la forme qui vous paraît la plus adéquate...